

Le Premier Ministre

Paris, le 27 mars 2006

Monsieur le Secrétaire général

Nous avons eu vendredi dernier une réunion de travail importante, qui nous a permis d'échanger sur la priorité que nous accordons les uns et les autres à l'insertion professionnelle des jeunes. Vous avez exprimé votre désaccord sur le contrat première embauche. J'en prends acte. Je reste néanmoins convaincu que le dialogue peut nous permettre de rapprocher les positions et de trouver un terrain d'entente, conformément à l'intérêt général et à l'aspiration des Français.

Dans ce débat, vous savez que je n'ai qu'un objectif, que je vous ai rappelé lors de notre réunion : lutter contre le chômage persistant des jeunes, obtenir des résultats rapides à cet égard, améliorer les chances d'embauche de tous ceux qui démarrent dans leur vie professionnelle, favoriser l'égalité des chances pour les jeunes qui ont le moins d'expérience, le moins de qualification, le moins de diplôme.

Pour avancer et sortir de la crise actuelle, je souhaite discuter avec vous des aménagements à apporter au contrat première embauche, en particulier sur les deux points qui focalisent aujourd'hui les inquiétudes : la durée de la période de consolidation de l'emploi et les modalités de la rupture. Pour ma part, je suis prêt à prendre toutes mes responsabilités pour mettre en œuvre sans délai les conclusions auxquelles nous serions parvenus. Je vous propose donc que nous nous retrouvions à Matignon, mercredi 29 mars 2006 à 15h30.

Monsieur Bernard THIBAUT
Secrétaire Général de la CGT
263 rue de Paris
93516 - MONTREUIL

A cette occasion, nous pourrions en outre ouvrir des discussions plus générales sur l'amélioration de l'accès à l'emploi des jeunes. C'est la volonté que vous avez exprimée vendredi dernier et que je partage pleinement. Il est indispensable que nous puissions définir ensemble dans les prochains mois un plan d'action concerté pour l'emploi des jeunes. Je souhaite que nous fixions le plus rapidement possible le calendrier et la méthode de cette concertation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Tu
cordialement

de Villepin
Dominique de VILLEPIN